

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010

V - 1

Révision: 02.02.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** **VIGON® A 200**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant
- **Producteur/fournisseur:**
ZESTRON
... une division du groupe Dr.O.K.Wack Chemie GmbH
Bunsenstrasse 6
D - 85053 Ingolstadt
Tel. +49 841 63590 Fax +49 841 63540
www.zestron.com
info@ZESTRON.com
- **Service chargé des renseignements:** Département sécurité
- **Renseignements en cas d'urgence:**
Heures de bureau: + 49 841 63527
06 08 90 02 02

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**
Xi Irritant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 124-68-5	2-amino-2-méthylpropanol	Xi; R 36/38-52/53	<20%
EINECS: 204-709-8			

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010

V - 1

Révision: 02.02.2010

Nom du produit: VIGON® A 200

(suite de la page 1)

· Après ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel****· Les précautions individuelles:** Veiller à une aération suffisante.**· Mesures pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes de nettoyage/récupération:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

7 Manipulation et stockage**· Manipulation:****· Précautions à prendre pour la manipulation:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Préventions des incendies et des explosions:

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

· Stockage:**· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Prévoir une cuve au sol sans écoulement.**· Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**· Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.**8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle****· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Equipement de protection individuel:**· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010

V - 1

Révision: 02.02.2010

Nom du produit: VIGON® A 200

(suite de la page 2)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques· **Indications générales**

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	Typique

· **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	165 - 212°C

· **Point d'éclair:** néant

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure:	non déterminé
Supérieure:	non déterminé

· **Pression de vapeur à 20°C:** 3 hPa

· **Densité à 20°C:** 0,94 +/- 0,02 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Entièrement miscible

· **valeur du pH (10 g/l) à 20°C:** 10,9 +/- 0,5

· **Viscosité:**

Dynamique:	non déterminé
Cinématique à 20°C:	13,3 +/- 0,5 mm ² /s

10 Stabilité et réactivité· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

· **Substances à éviter:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010

V - 1

Révision: 02.02.2010

Nom du produit: VIGON® A 200

(suite de la page 3)

- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)
- **Indications complémentaires:** Peut être distillé sans décomposition à pression normale.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

14 06 03 | autres solvants et mélanges de solvants

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -
- **Marine Polluant:** Non

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010

V - 1

Révision: 02.02.2010

Nom du produit: VIGON® A 200

(suite de la page 4)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -

· **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires**· Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xi Irritant

· Phrases R:

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

· Phrases S:

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.